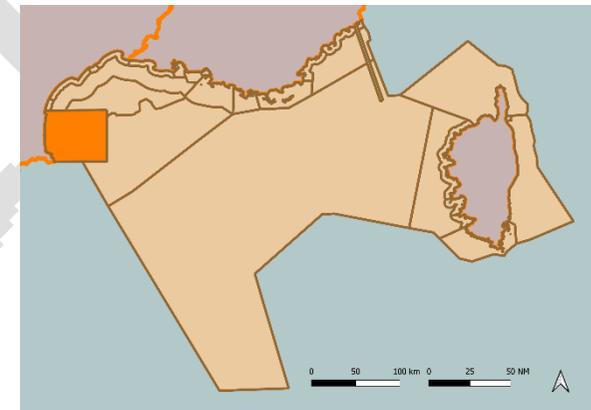


1. Présentation de la zone

Préservation de la biodiversité marine côtière, du plateau et des habitat profonds, mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, développement durable des usages traditionnels (pêche professionnelle et récréative, activité de tourisme et de loisirs) et émergents (éolien flottant, etc.), en maîtrisant les pressions cumulées prioritairement en zone côtière.

La zone couvre environ 4000 km².
La zone est couverte à 100% d'aires marines protégées.
La zone est couverte à 0,02% de zones de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont...



a. Description de la zone

Bordée au Nord par l'agglomération de Leucate et à l'Est par le plateau et les canyons du Golfe du Lion, la zone correspond aux eaux sous juridiction revendiquées par la France et au périmètre du parc naturel marin du golfe du Lion.

Le parc naturel marin est un type d'aire marine protégée dont les missions, définies par le Code de l'environnement, sont de contribuer à la connaissance du patrimoine marin ainsi qu'à la protection et au développement durable du milieu marin. Le décret de création du parc naturel marin fixe 8 orientations de gestion :

1. Faire du parc naturel marin une zone de référence pour la connaissance et le suivi du milieu marin, de ses écosystèmes, notamment les canyons profonds, le plateau continental, le coralligène et les herbiers, et des activités socio-économiques qui s'y déroulent ;
2. Protéger le patrimoine naturel marin du littoral aux canyons profonds, en préservant les espèces et leurs habitats et en favorisant le bon fonctionnement des écosystèmes et leurs interactions ;
3. Préserver et améliorer la qualité des eaux du parc naturel marin en participant aux instances de gestion des bassins versants et aux actions de lutte contre les pollutions terrestres et marines ;
4. Soutenir et favoriser un développement durable des activités économiques maritimes telles que la pêche professionnelle, les entreprises du nautisme et les organismes de gestion portuaire ;

5. Favoriser une gestion de l'ensemble des ressources naturelles dans le parc naturel marin qui assure leur maintien à long terme comme la pérennité des activités qui en dépendent ;
6. Favoriser un développement des activités du tourisme nautique compatible avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel marin et promouvoir les pratiques respectueuses de l'environnement marin ;
7. Contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel maritime et développer la culture maritime locale traditionnelle et moderne ;
8. Envisager une coopération avec l'Espagne en vue d'une protection et d'une gestion commune du milieu marin et du développement durable des activités maritimes.

La zone se caractérise par un littoral sableux, ainsi qu'une côte rocheuse au Sud, de Cerbère au Racou à Argelès, qui constituent des espaces paysagers reconnus pour leur beauté, ou des lidos au niveau du complexe lagunaire de Sales-Leucate, et ses canyons.

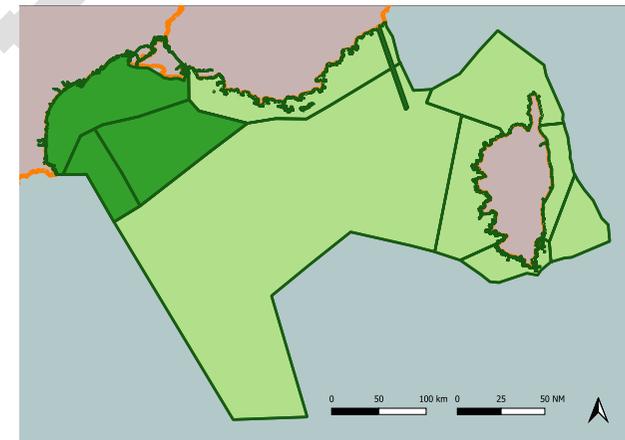
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Plateau du Golfe du Lion (32)
- Canyons du Golfe du Lion - Sud-Ouest (33)
- Canyons du Golfe du Lion - Centre et Nord-Est (34)

Masses d'eau côtières associées :

- FRDC01 - Frontière espagnole - Racou plage
- FRDC02a - Racou Plage - Embouchure de l'Aude



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Parc naturel marin du golfe du Lion

Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls

Sites NATURA 2000 – Directive Oiseaux :

- Cap Béar – Cap Cerbère (FR9112034)
- Côte languedocienne (FR9112035)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Grands dauphins du golfe du Lion (FR9712018)
- Recifs des canyons Lacaze-Duthiers, Pruvot et Bourcart (FR9102016)
- Côtes sableuses de l'infralittoral languedocien (FR9102013)
- Posidonies de la côte des Albères (FR9101482)
- Embouchure du Tech et Grau de la Massane (FR9101493)
- Prolongement en mer des cap et étang de Leucate (FR9102012)

Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :

- APPB Grau des Basses

Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) :

- Cerbère-Banyuls

d. Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection Forte (ZPF)

- Réserve naturelle maritime de Cerbère-Banyuls : Zone de protection renforcée de Cap Rédéris (0,69 km²)

e. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés placés sur le trait de côte / incluant une façade maritime :

- Anse de Terrimbo
- Cap de l'Abeille
- Cap Oullestrel (dont l'Anse de Paulilles)
- Cap Bear
- Cirque des collines de Colioure
- Le Glacis du château
- Les Rochers du Racou et DPM

Sites inscrits placés sur le trait de côte :

- Ile grosse et monument Maillol
- Bassin vieux, jardins de l'Obélisque et quais Agglomération et ses abords (Collioure)
- Rocher du Racou Argelès-sur-Mer
- Plateau et les bourgs de Leucate et de la Franqui

Opération Grands Sites :

Aucune dans la zone

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

f. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [SDAGE Rhône-Méditerranée](#)
- [Plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion](#)
- Plan de gestion de la [réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls](#) ;
- [SCOT Littoral Sud \(chapitre individualisé valant SMVM\)](#)
- [SCOT de la Narbonnaise](#)
- [SCOT Plaine du Roussillon](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Bassin Rhône-Méditerranée](#)
- [SRADDET Occitanie](#)
- [Charte du Parc naturel régional de Camargue](#)
- [Charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise ;](#)
- [SAGE Basse Vallée de l'Aude](#)
- [SAGE de l'étang de Salses-Leucate](#)
- [SAGE Nappes de la plaine du Roussillon](#)
- [SAGE Tech-Albères](#)
- [PPRI Argelès-sur-Mer](#)
- [PPRNP Banyuls-sur-Mer](#)
- [PPRI Carnet-en-Roussillon](#)
- [PPRN Cerbère](#)
- [PPRNP Collioure](#)
- [PSS Elne](#)
- [PPRL La Palme](#)
- [PPRL Leucate](#)
- [PPRNP Port-Vendre](#)
- [PPRI Saint-Cyprien](#)
- [PPRI Sainte-Marie-la-Mer](#)
- [PPRI Torreilles](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

Autres dispositifs :

- [PLU Argelès-sur-Mer \(révision en cours\)](#)
- [PLU Banyuls-sur-Mer](#)
- [PLU Cerbère](#)
- [PLU Collioure](#)
- [PLU Carnet-en-Roussillon \(révision en cours\)](#)
- [PLU Elne](#)
- [PLU La Palme](#)
- [PLU Le Barcarès \(PLUi en cours d'élaboration\)](#)
- [PLU Port-Vendre](#)
- [PLU Leucate \(révision en cours\)](#)
- [PLU Saint-Cyprien](#)
- [PLU Sainte-Marie-la-Mer \(PLUi en cours d'élaboration\)](#)
- [PLU Torreilles \(PLUi en cours d'élaboration\)](#)

g. Autres dispositifs

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

- Arrêté n°412 du 28 avril 2008 portant réglementation particulière de la pêche sous-marine sur le littoral de Méditerranée continentale
- Arrêté préfectoral n°48/82 portant création d'une zone interdite aux abords du Cap Béar
- Arrêté du 23 avril 2018 portant création de zones de pêche à accès réglementé dans le golfe du Lion (GSA 7)
- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français
- Arrêté n°R93-2024-02-12-00002 portant règlementation particulière de la pêche maritime de loisir à l'intérieur du périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Règlementation du mouillage des navires de plus de 24 mètres :

- Arrêté Préfectoral n°197/2022 du 24 juin 2022 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du département des Pyrénées-Orientales ;
- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

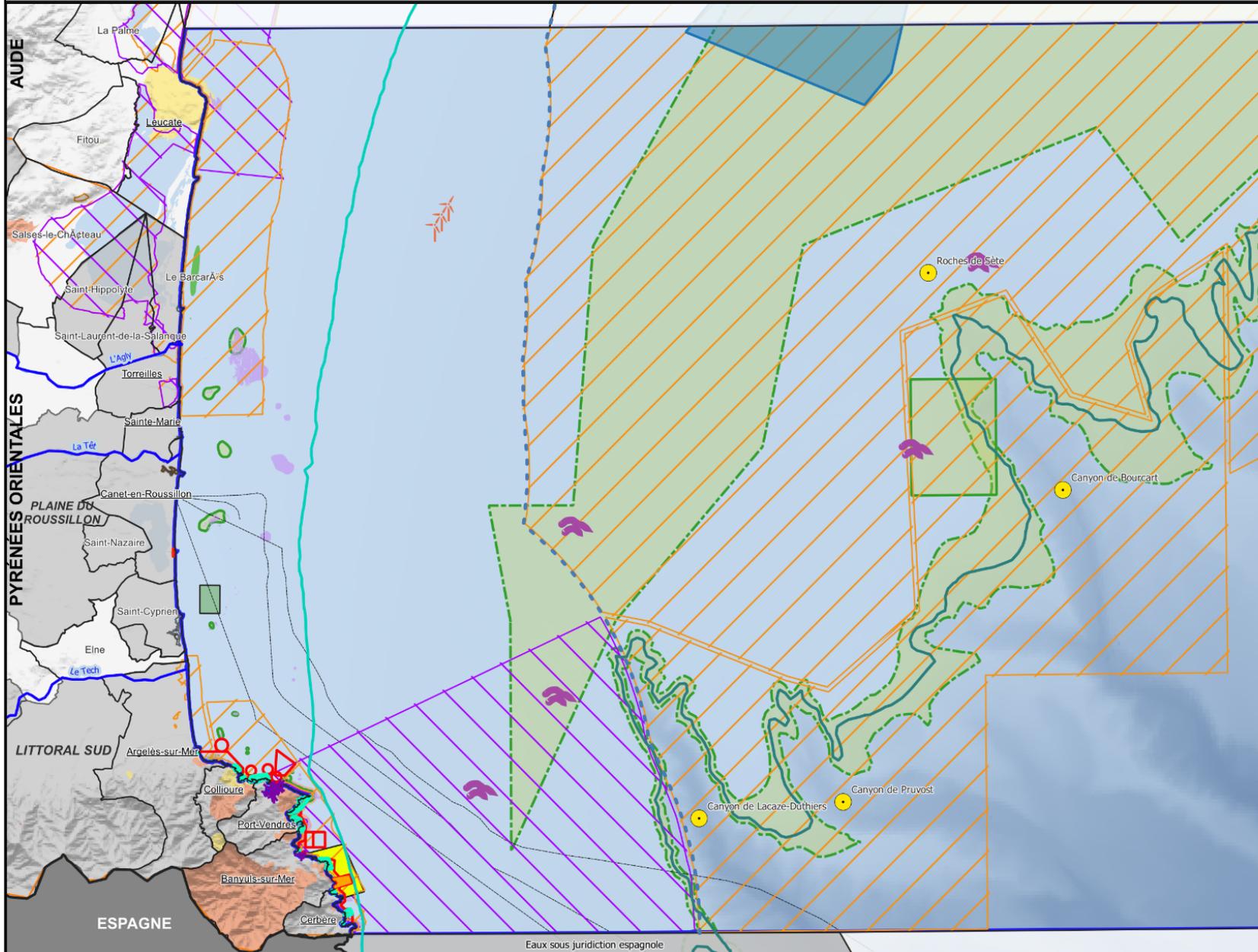
Zones de mouillages et d'équipements légers :

- Cap de l'Abeille (AIP 2021-192);
- Baie de Banyuls (AIP 2015-219);
- Baie de Cerbère (AIP 2011220-0012);
- Baie de Collioure / Baie de Port-Vendres / Baie de Cerbère (AIP 2022-019);
- Baie de Peyrefitte (AIP 2021-275)
- Anse de Paulilles et au Sud du cap Oullestrell à Port-Vendres (AIP 2023-030 et AIP 2024-165)

Autres dispositifs :

- Récifs artificiels de Saint Cyprien
- PLAGEPOMI 2016-2021

Carte de l'existant du parc naturel marin du golfe du Lion



Limites administratives

-  Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
-  Limites départementales
-  LITTORAL SUD
-  Nice
-  Cerbère
-  Communes littorales
-  Communes disposant d'un PPRI incluant le risque inondation par submersion
-  Limites administratives portuaires

Aires marines protégées

-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Zones NATURA 2000 - Directive Oiseaux
-  Parc naturel marin du golfe du Lion
-  Réserve naturelle nationale de Cerbère-Banyuls
-  Arrêté de protection de biotope du Grau des Basses
-  Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIM)
-  Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection Forte (ZPF)

Bathymétrie

-  Isobathe 50 m
-  Isobathe 200 m

Habitats naturels et artificiels

-  Têtes de canyons
-  Dunes hydrauliques
-  Herbiers
-  Matte morte
-  Roche
-  Récifs artificiels

Réseaux trophiques et amphialins

-  Principaux fleuves
-  Enjeux espèces amphialines

Éolien en mer

-  Zones de projet éolien (AO6 + extension)
-  Éoliennes pilotes

Zones réglementées

- Arrêtés de réglementation de mouillage**
 -  Zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)
 -  Réglementations relatives au mouillage
- Arrêtés de réglementation des pêches**
 -  Interdiction permanente
 -  Interdiction saisonnière

Politique des Sites

-  Sites classés
-  Sites inscrits

Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines



2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques	Description	Qualification	
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Structures hydrographiques particulières	Upwellings côtiers. Tourbillon récurrent à l'Ouest du golfe du Lion Front et upwelling et cascading significatifs sur les têtes de canyon : efflorescences d'ampleur au printemps. Tourbillons en limite de plateau. Remontées des eaux de fond permettant un fort développement du phytoplancton Présence de gravelles à Amphioxus	Fort
	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagune (nutriment, juvéniles de poissons). Panaches Fluviaux	Fort
	Les producteurs primaires, secondaires, et les espèces fourrages	Petits pélagiques : Effondrement des biomasses d'anchois & sardines depuis 2009 Zooplancton : shift non expliqué dans les populations zooplanctoniques.	Fort
Habitats benthiques et structures géomorphologiques	Structures géomorphologiques particulières	Monts sous-marins, canyons et talus « rocheux » Talus et canyons « vaseux » à forte biodiversité.	Majeur
	Dunes hydrauliques du plateau et du haut de talus	Dunes mobiles de sables reliquats des rebords du plateau	Fort
	Habitats biogéniques	Herbiers à Cymodocées au nord du port de Banyuls et entre le cap de l'abeille et de peyrefite, et de Barcarès. Herbiers de posidonies présents au large de la côte vermeille. Association à rhodolithes, coralligène, trottoir à Lithophyllum sur la côte rocheuse.	Majeur
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïdes Récifs de coraux blancs	Majeur

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

		Antipathaires (coraux noirs), autres scléactiniaires (corail jaune et solitaire), biocénose particulière des roches bathyales (gorgones fouet et octocoralliaires, huîtres).	
	Habitats rocheux	Récifs infralittoraux	Fort
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sables fins subtidiaux, sédiments intertidaux, vase subtidale, vasière intertidale Fonds détritiques du bord de plateau Sédiments grossiers subtidiaux Sables indurés (beachrock et pockmarck)	Majeur
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Sprat, chinchard, merlu, dorade royale, bogue, chinchard à queue jaune, églefin, eledone, grondin gris, sole, bar, marbré, rouget de vase, sars, turbot, sardine et anchois	Fort
	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourricerie	Sprat, sardine, dorade royale, langoustine, merlu, anguille, bar, sole, eledone, grondin gris, petite roussette, rouget de vase, chinchard commun, anchois et juvéniles de thon rouge	Fort
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose du Rhône Lamproie	Majeur
	Populations localement importantes d'élaémobranchie	<i>Requin peau bleu</i>	nd
	Nidification de limicoles et zones d'alimentation	Gravelot à collier interrompu, Avocette élégante, Echasse blanche	Majeur
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucophée et railleur, Sterne hansel et naine Mouette mélanocéphale, Sterne caugek et pierregarin	Majeur
	Densité maximale et zone fonctionnelle d'oiseaux marins en période inter nuptiale	Densité toutes espèces Secteurs d'alimentation des puffins Yelkouan et de Scopoli	Majeur
	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, Grande cigale & Datte de mer Langoustine et langouste	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Presque toutes les espèces de cétacés (diversité maximale) : grand dauphin, dauphin bleu et blanc, dauphin de Risso, rorqual commun, grand cachalot, globicéphale noir Grand dauphin en particulier à la côte	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. (alimentation, hivernage et zone de ponte en zone côtière)	nd

b. Enjeux socio-économiques

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de <i>whale watching</i>	Plusieurs navires pratiquent cette activité et trois sont labélisés High Quality Whale Watching. Ils pratiquent cette activité d'avril à octobre.	Faible
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes, etc.)	Comme sur toute la façade, des opérations de déminage ont été entreprises, la dernière datant de 2022 à Banyuls et de manière quasi annuelle à Torreilles.	Faible
Activités nautiques motorisées (plaisance, jet ski, etc.) dont rejets	La planche à voile, la bouée tractée et la motonautique notamment sont très présentes, surtout durant les périodes estivales.	Majeur
Activités nautiques motorisées - Ancrage/mouillages forains	Les zones de mouillage sont surtout fréquentées au large de la côte vermeille. Depuis 2022, une nouvelle ZMEL répartie en plusieurs secteurs est gérée par le PNMGL, en plus de la ZMEL de Paulilles gérée par le Conseil Départemental et créée en 2023.	Fort
Activités nautiques non motorisées (voile, paddle, planche à voile, etc.)	Nombreuses activités sont présentes en particulier les sports de glisse au large de la côte sableuse. Leucate accueille le mondial du vent.	Majeur
Activités sur les plages (baignade, char à voile, etc.)	Ces activités sont surtout pratiquées sur les plages au nord de la zone comme celle de la Franqui.	Majeur
Agriculture	La viticulture est présente sur la côte vermeille. La gestion des pentes viticoles les plus fortes, aujourd'hui non assurée car coincée entre une interdiction de désherbage chimique et une difficulté à opérer un désherbage manuel (source : atlas des paysages des Pyrénées-Orientales).	Faible
Aquaculture	Une concession ostréicole est présente à Leucate ainsi qu'une écloserie.	Moyen
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	Le littoral des Pyrénées-Orientales est assez peu artificialisé avec seulement 11% du littoral. Plusieurs stations balnéaires sont implantées sur le littoral, issues de la mission Racine notamment Saint-Cyprien et Port-Leucate / Port-Barcarès.	Moyen
Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)	Plusieurs interconnexions sont présentes à Canet en Roussillon.	Faible

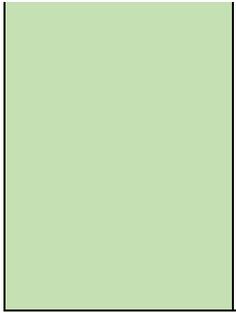
Construction navale	Près de 70 entreprises de construction navale sont présentes sur la zone, avec un pôle important à Canet (plaisance et notamment multicoque).	Faible
Dessalement	Suite aux récents sécheresses dans le département des Pyrénées-Orientales, certains ports de plaisance ont mis en place des mini usines de dessalement, notamment à Saint-Cyprien et Port-Vendres.	?
Energie marine renouvelable - éolien	Plusieurs macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien flottant en Méditerranée sont présentes La zone accueillera le raccordement des futures fermes d'éoliennes flottantes en Méditerranée	Fort
Energie marine renouvelable - Thalassothermie	Plusieurs installations de production de chaleur par thalassothermie sont présentes dans la zone : Banyuls-sur-Mer, Canet-en-Roussillon et Leucate.	Faible
Pêche à pied	La pêche à pied est pratiquée sur le littoral de la côte sableuse et dans les étangs, notamment pour la telline., principalement dans l'Aude.	Faible
Pêche de loisir	La pêche de loisir est fortement présente dans cette zone et est réglementée dans le réserve marine de Cerbère Banyuls et le Parc naturel marin du golfe du Lion. Depuis 2024, les pêcheurs de bord, embarqués et sous-marins doivent demander l'autorisations pour pratiquer dans cette zone.	Fort
Pêche professionnelle arts dormants Pêche professionnelle arts traînants	Disposant d'une proximité avec de nombreux ports français et espagnols, de nombreuses zones de pêche sont présentes dans la zone. (Accord bilatéral sur le chalutage des pêcheurs français et espagnols) Sur le quartier maritime de Port-Vendres, 155 navires sont présents et actifs dont la moitié font entre 6 et 10 mètres et pratiquent principalement dans les étangs. En côtier, c'est notamment depuis le port Saint-Cyprien que les fileyeurs travaillent.	Majeur
Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)	La plongée représente une activité phare, grâce à la qualité des sites sous-marins et à une large palette d'offres de services des entreprises de plongée. Plus de 50 sites de plongées sont présents au large de la Côte Vermeille dont 7 particulièrement fréquentés. Près de 45 structures professionnelles et clubs associatifs fréquentent la zone.	Fort
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	La zone accueille 10 ports de plaisance, plusieurs ports de pêche. Le port de Port-Vendres est l'un des douze ports de commerce décentralisés. Il accueille essentiellement des ro-ro qui transportent des fruits.	Fort
Rechargement de plages	La plage de la zone sont fortement prisées par les touristes, particulièrement durant la période estivale, sur cette côte sableuse particulièrement exposée à l'érosion	Fort
Récifs artificiels	Des récifs artificiels sont immergés au large de Saint-Cyprien.	Faible

Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	Le département des Pyrénées- Orientales bénéficie d'eaux de très bonne qualité avec 98% des eaux de mer classés en excellente qualité. Les résultats des 981 prélèvements effectués en 2023 pour le contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les Pyrénées-Orientales montrent un maintien d'une excellente qualité des eaux pour les baignades en mer.	Faible
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes	Deux réseaux de navettes maritimes ont présentes : Port-Argeles / Collioure et Collioure / Port-Vendres en période estivale.	Faible
Transport de passagers / Promenade en mer	Plusieurs prestataires proposent ces services sur la côte vermeille au départ des 4 communes : Argeles, collioure, Port-Vendres et Banyuls.	Moyen
Transport maritime commerce	Port Vendres le seul port de commerce sur la zone, il accueille chaque année autour de 130 navires, toutes catégories confondues, avec pour destinations et provenances les plus proches les villes de Barcelone et l'Espagne ou le Maghreb, mais aussi Port-la-Nouvelle, Sète et Marseille.	Fort
Transport maritime passagers croisière	Port Vendres accueille de plus en plus de navires de croisières, notamment grâce au Club de la Croisière et a prévu d'accueillir 25 navires en 2024.	Faible

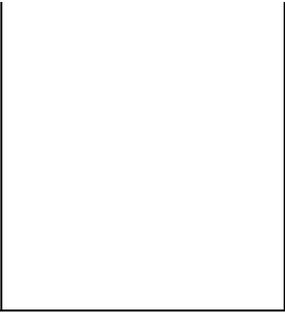
c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<p><i>Majeur si le site déborde en mer</i> <i>Très fort si le site ne déborde pas</i></p>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p> <p>Site inscrit du plateau et des bourgs de Leucate et de la Franqui</p>	<p><i>Moyen</i></p>

Opération Grands Sites	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<p><i>Inexistant</i></p>
Sites patrimoniaux remarquables	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	<p>Patrimoine / Enjeu de préservation</p>	<p><i>Fort</i></p>
Monuments historiques et périmètres de protection associés	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités</p>		<p><i>Fort</i></p>



des abords.



PROJET

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs. Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.	66 : La côte rocheuse des Albères et son vignoble	Valorisation paysagère de la côte rocheuse.	
		66 : La côte sableuse et lagunaire du Roussillon	Maitrise de l'urbanisation et requalification paysagère de la côte sableuse.	
		11 : Le littoral, ses étangs et ses îlots	Reconversion des paysages littoraux remarquables	
Observatoires photographiques des paysages	L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.	Observatoire photographique du paysage du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Evolution du trait de côte et des systèmes littoraux naturels (dunes, végétation ...)	
Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucune dans la zone		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucune dans la zone	Enjeu de préservation	

Patrimoine sous-marin				
------------------------------	--	--	--	--

Risques littoraux	
<i>Risques</i>	<i>Description</i>
Evolution du trait de côte	La côte Vermeille n'a pas subi de modifications sensibles. Les observations montrent que les parties rocheuses de la côte ne reculent pas, ou alors très lentement. Elles évoluent plutôt par le haut que par le pied de falaise (Cerema, MTES, 2015). L'unité du Roussillon a été sujette majoritairement à des dépôts au cours de la période naturelle (anté-1984). Cependant les avant-côtes et les plages des sites du Racou, du sud de Saint-Cyprien, de Canet/Sainte-Marie et de Leucate-Plage subissent une érosion généralisée.
Submersion marine	
Tsunami	

3. Prescriptions ou recommandations

Le parc naturel marin du golfe du Lion dispose d'un plan de gestion en date du 10 octobre 2014 disposant d'un chapitre concernant les vocations au sein du parc.

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins notamment les fonds rocheux et canyons	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Gérer la fréquentation des falaises	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Favoriser l'innovation technologique durable	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Faire du Parc une zone exemplaire en matière de gestion solidaire du trait de côte
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle et de loisir	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies	Maintenir les coupures d'urbanisation dans une zone entre Argelès sur Mer et Le Barcarès	Préserver la continuité des échanges sableux pour permettre un transit sédimentaire non artificialisé
Mettre en réseaux les ports	Prendre en compte les effets cumulés	Maîtriser les embouchures du Bourdigou et de l'Agly, avec une renaturation des friches agricoles	Retrouver un espace de mobilité des milieux dunaires, permettant un rétablissement de la dynamique naturelle
Prévoir un retour d'expérience sur les comportements des ressources halieutiques face aux différentes pressions	Organiser les réglementations de la pêche au sein des parcs	Maîtriser la gestion hydraulique, qui conditionne le maintien des activités traditionnelles	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation	Conserver les dunes sableuses sous-marines profondes.	Lutter contre la cabanisation, notamment à proximité de Leucate	Coordonner les acteurs pour limiter la perte de sable issue des dragages et utiliser ce dernier dans différentes filières de réemploi
Approfondir et pérenniser le volet maritime du Schéma de mise en valeur du SCoT Littoral Sud		Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime, vecteur de lien social	
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités			

Carte des vocations du plan de Gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

 **CARTE DES VOCATIONS**

EDITEE LE :

10/2014

